

L'an deux mil dix-huit le trois décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 25 novembre 2018, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Analio FIGUEIREDO, Tony CANO, Lydia ESCLATINE, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

Conseiller absent : Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n°1Objet : Marché de travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente- exonération totale des pénalités de retard

Vu la délibération en date du 5 juillet 2017 portant attribution du marché de travaux pour l'extension et la rénovation de la salle polyvalente.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le délai de réalisation des travaux prévu dans les marchés avec les différentes entreprises a été dépassé. Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées. Cependant, compte tenu des conditions particulières qui n'ont pas permis une réalisation conforme à ce qui était prévu et donc qui ont engendré des retards, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises titulaires du marché, soit :

- Lot 1 –AMIANTE INGENIERIE
- Lot 2 - MARTINS
- Lot 3 - SOPREMA
- Lot 4 – ATELIER PERRET
- Lot 5 - FERREYROLLES
- Lot 6 - COUTAREL
- Lot 7 – LEMBRON TRAVAUX
- Lot 8 - MOUREAU
- Lot 9 - TERADE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises ci-dessus.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Chantal ROUSSEL

